



Bulletin n° 5  
Mardi 28 avril 2015

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade D



Stade E (2-3f étalées)



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)

### Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade 4-5 feuilles étalées à 8-9 f étalées, stade 7-8 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 3-4 feuilles étalées à 8-9 f étalées, stade 6-7 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 3-4 feuilles étalées à 6-7 feuilles étalées, stade 4-6 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade D (éclatement) à 5-6 feuilles étalées, stade E (2-3f étalées) majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade D (éclatement) à 3-4 feuilles étalées, stade D majoritaire.

### Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade 5-6 feuilles étalées.

Secteur III (moyen) : stade 4-5 feuilles étalées.

Secteur IV (tardif) : stade 2-3 feuilles étalées.

Secteur V : (très tardif) : stade D (éclatement).

On observe moins d'une semaine de retard par rapport à l'année 2014.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr) rubrique  
« Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

## Excoriose

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°1)

**Estimation du risque** : risque nul en secteurs I, II, III et IV (stade de sensibilité dépassé), faible en secteur V.

## Mildiou

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°1)

**Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires)**, il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

## **Analyse du risque**

Une contamination généralisée à l'ensemble des secteurs est détectée par les modèles de prévision du risque mildiou (Potentiel Système et Milstop) le 27 avril et une localement le 26 avril. Les foyers primaires qui en seront issus seront à rechercher à partir du 9 mai dans les secteurs les plus précoces, du 14 mai dans les secteurs les plus tardifs.

Rappel : les foyers primaires issus des contaminations possibles localisées des 16 et/ou 19 avril sont à rechercher à la fin de cette semaine. (Cf bulletin n°4).

Estimation du risque : faible

## Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

### Observations :

Sur 44 parcelles fixes et 3 parcelles flottantes observées, 4 parcelles présentent des drapeaux (dont 2 parcelles de Carignan).  
Les premiers repiquages sur feuilles sont observés.

Drapeaux sur jeunes pousses



*Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »*

Estimation du risque : nul, excepté sur les parcelles à cépages à drapeaux (Carignan, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Marsanne) habituellement touchées des secteurs I, II et III où là le risque est fort.

## Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 1ère génération

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

### Observations :

Les vols diminuent en secteur I et se poursuivent sur les autres secteurs de précocité.  
La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 à partir du 3 mai en secteur I, du 5 mai en secteur II, du 9 mai en secteur III, du 11 mai en secteur IV (à confirmer).



Eudémis : papillon au repos sur une feuille de Vigne



Cochylis : papillon au repos sur une feuille de Vigne

Estimation du risque : nul.

**Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2013 sur les abeilles**

1. Lors des périodes d'intervention sur des cultures peu mellifères mais en présence d'autres plantes en fleurs (semées sous couvert ou adventices) ou présentes dans un environnement à fort potentiel mellifère, dans les situations proches de la floraison des vignes ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. Si vos parcelles sont voisines de ces parcelles en floraison, porter une grande vigilance à vos traitements.
5. **Les traitements effectués le matin présentent un risque supplémentaire** pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.

**Pour en savoir plus** : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*